

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 juin 2011

PATRIMOINE MONUMENTAL DE L'ÉTAT - (n° 3600)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 6

présenté par

Mme Marland-Militello, M. Cosyns, M. Decool, M. Dord, M. Gilard,  
M. Lazaro, M. Christian Ménard, M. Reiss, M. Salles, M. Schneider,  
M. Flory, Mme Dalloz, Mme Thoraval et Mme Marguerite Lamour

-----  
**ARTICLE 2 BIS**

À la dernière phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« patrimoine »,

insérer le mot :

« monumental ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence avec l'intitulé et l'objet de la proposition de loi.

L'objectif de la présente proposition de loi est bien de traiter du patrimoine monumental et des objets mobiliers qui y sont éventuellement attachés et non du patrimoine culturel immatériel par exemple.